



8986 - Un couple qui envisage des rapports intimes imaginaires !

question

Est-il possible que des conjoints éloignés l'un de l'autre pensent aux rapports sexuels ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Oui, il est permis aux conjoints de penser chacun à l'autre. Cependant, il faut donner d'importantes explications sur cette question :

1/ Le musulman ne doit pas s'éloigner de son épouse pendant plus de six mois, délai fixé par le Commandeur des croyants, Omar Ibn al-khattab (P.A.a) d'après un hadith rapporté par Abd Razzaq dans son Moussannaf, 7/152.

Si le musulman s'absente plus longtemps, il y a risque pour le couple de succomber à la tentation due à des suggestions sataniques. Penser à l'autre peut entraîner des actes appréhensifs. En effet, l'on peut devenir si excité, que l'on a besoin d'un objet pour défouler son plaisir charnel. Ce qui peut faire glisser dans l'interdit. – A Dieu ne plaise !, le plaisir charnel s'imposant à la raison, d'où l'impulsion à contempler des photos ou d'autres objets interdits.

2/ le musulman doit atténuer le débordement de son plaisir charnel grâce au recours au jeûne, à la baisse du regard et à l'éloignement des tentations de sorte à ne pas s'y exposer. Il doit craindre Allah de la manière indiquée dans Sa parole : **ne suivez point les pas du Diable car il est vraiment pour vous, un ennemi déclaré.** (Coran, 2 : 168).

3/ Parmi les questions relatives à la présente figure celle-ci : il n'est pas permis à une femme de décrire une femme étrangère pour son mari de sorte qu'il l'imagine comme s'il la voyait.

D'après Ibn Massoud (P.A.a) le Messenger d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a dit **qu'aucune femme n'aborde une autre et la décrive à son mari comme s'il la voyait** (rapporté par



al-Boukhari, 4942). Allah le sait mieux.